

Conseiller pédagogique spécialisé BEP - ASH (Besoins Educatifs Particuliers, adaptation scolaire et scolarisation des enfants en situation de handicap)

Référence : 26-64262/MPRH du 19 juin 2026



Employeur : Nouvelle-Calédonie

Corps ou Cadre d'emploi /Domaine : professeur des écoles Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC)
Pole pédagogique

Durée de résidence exigée pour le recrutement sur titre ⁽¹⁾ :

Lieu de travail : Nouméa

Poste à pourvoir : vacant à partir du 01/08/2026

Date de dépôt de l'offre : Vendredi 19 juin 2026

Date limite de candidature : Vendredi 10 juillet 2026

Détails de l'offre :

La direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie est chargée :

- des programmes scolaires de l'école primaire publique, sous réserve de la compétence des provinces pour leur adaptation en fonction des réalités culturelles et linguistiques ;
- de la formation initiale et continue des maîtres de l'enseignement primaire public ;
- du contrôle pédagogique de l'enseignement primaire public, c'est à dire notamment de l'animation, de l'aide et de l'inspection pédagogiques dans les écoles publiques.

La direction comprend un pôle BEP-ASH : Besoins Éducatifs Particuliers, adaptation scolaire et scolarisation des enfants en situation de handicap au sein du service pédagogique, une antenne à Koné, un service des affaires administratives, financières et de la communication, un service de la prévention du décrochage scolaire et 7 circonscriptions.

Emploi RESPNC : Conseiller pédagogique

Missions :

Placé sous l'autorité de l'inspecteur BEP-ASH et de la directrice, le(la) conseiller pédagogique spécialisé ASH, titulaire d'un CAAPSAIS - Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires, d'un CAPA-SH - Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap ou d'un CAPPEI et titulaire du CAFIPEMF - Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur. Il a vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Calédonie. Délibération n° 343 du 30 décembre 2002 - Article 2.

Activités principales :

Il se voit chargé des missions suivantes :

1. Sous le pilotage de l'IAP-ASH :

- . Mise en œuvre et suivi des programmes et du cadre réglementaire relatifs à l'École inclusive ;
- . Participation à l'élaboration des textes réglementaires dans le cadre de la refonte des textes sur la gestion des élèves à besoins éducatifs particuliers et/ou en situation de handicap ;
- . Participation à la mise en œuvre et suivi de la maquette pluriannuelle du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) en lien avec l'IFAP et les différents partenaires institutionnels
- . Formation des maîtres instituteurs ou professeurs des écoles ;
- . Formation continue spécialisée pour la préparation du CAPPEI : élaboration des contenus et animation des modules ;
- . Formation continue des enseignants spécialisés (présentiel ou FOAD) en lien avec les IAP, les provinces ;
- . Formation continue (présentiel ou FOAD) en lien avec les IAP, les provinces ;
- . Formation initiale IFM-NC et INSPE ;
- . Participation aux bilans des différentes commissions et être force de propositions auprès des partenaires institutionnels afin de garantir la meilleure scolarisation possible des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- . Aide des partenaires à la prise de décisions ;
- . Participation à des instances de concertation : réunions de service du pôle pédagogique de la DENC, instances inter institutionnelles, réunions partenariales (établissements spécialisés, IME,...), groupes de travail ;
- . Participation aux jurys des concours et examens ;
- . Suivi des commissions d'orientation et d'affectation sur le parcours scolaire des élèves : participation ponctuelle aux CCEP en tant que personne ressource sur invitation des co-présidents de CCEP et aux CEJH en tant que représentant des directions.

2. Sous le pilotage de l'IAP-ASH et celui de la directrice de la DENC, en concertation avec les inspecteurs des circonscriptions :

- . Contrôle et accompagnement pédagogique :
- . Accompagnement des personnels affectés sur des postes spécialisés dans le premier degré ;
- . Accompagnement des équipes sur les textes réglementaires en vigueur ;
- . Accompagnement des équipes de circonscriptions sur des projets ponctuels ;
- . Présentation de l'École inclusive en Nouvelle-Calédonie au personnel d'encadrement nouvellement affecté ;
- . Production d'outils et de documents d'accompagnement ;
- . Produire des outils et des projets d'activités destinés aux enseignants ;
- . Développer des outils à destination des élèves ;
- . Proposer des avis pédagogiques sur des productions non académiques à destination des écoles et des enseignants ;
- . Récolter, analyser et publier des pratiques efficaces sur le site « carrefour numérique des pratiques » de la DENC ;
- . Mise à disposition d'outils spécifiques à l'enseignement spécialisé (WISC-mallette TED - ludothèque...).

Activités secondaires :

- Réfèrent secondaire : formation initiale (IFMNC) ;
- En charge de la conception et du suivi du projet fédérateur : les mini-jeux de l'avenir.

Caractéristiques particulières de l'emploi :

- Déplacements sur tout le territoire de la Nouvelle-Calédonie.

Profil du candidat

Savoir / Connaissances / Diplôme exigé :

- Maîtrise des spécificités concernant les BEP ;
- Bonne connaissance des textes réglementaires calédoniens relatifs aux BEP et au handicap ;
- Parfaite connaissance des programmes scolaires ;
- Bonne connaissance des approches pédagogiques et didactiques pour les 3 cycles de l'école primaire (maîtrise des concepts d'évaluation, adaptation scolaire, différenciation et remédiation) ;
- Bonne connaissance du système éducatif et de la répartition des compétences de l'enseignement en Nouvelle-Calédonie ;
- Bonne connaissance des TICE et de la FOAD ;
- Titulaire de CAFIPEMF (Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur) ou vivement souhaité ;
- Bonne culture générale.

Savoir-faire :

- Assister les équipes d'enseignants ;
- Animer et coordonner une équipe ;
- Organiser et mener des sessions de formation initiale et continue ;
- Travailler avec des outils d'évaluation ;
- Capacité à produire des documents de qualité dans le domaine de l'ASH.

Comportement professionnel :

- Grande mobilité requise ;
- Flexibilité dans l'organisation du temps (réunions fin de journée) ;
- Rigueur et sens de l'organisation ;
- Esprit d'initiative ;
- Bon relationnel ;
- Sens du travail en équipe ;
- Créativité ;
- Sens de l'écoute ;
- Discrétion ;
- Capacité à rendre compte.

Contact et informations complémentaires :

Christelle VARNEY
Tél: 72 71 06 / mail : christelle.varney@gouv.nc

ou

Sabine RIPOLL

Tél: 23 95 90 / mail : denc.safco.rh@gouv.nc

Informations salaire :

https://drhfpnc.gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/filiere_enseignement.pdf

POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE

Les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes et fiche de renseignements, ainsi que la demande de changement de corps ou cadre d'emplois si nécessaire⁽²⁾) précisant la référence de l'offre doivent parvenir à **la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle Calédonie** par :

- voie postale : **B.P M2 - 98849 Nouméa cedex**
- dépôt physique : **Bureaux 106 et 107 - Section recrutement - DRHFPNC - Centre administratif Jacques Iéakawé - 1er étage - 18 avenue Paul Doumer - Centre-ville de Nouméa**
- mail : drhfpnc.recrutement@gouv.nc

⁽¹⁾Vous trouverez la liste des pièces à fournir afin de justifier de la citoyenneté ou de la durée de résidence dans le document intitulé "Notice explicative : pièces à fournir pour justifier de votre citoyenneté ou de votre résidence" qui est à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

⁽²⁾La fiche de renseignements et la demande de changement de corps ou cadre d'emploi sont à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.
Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération.

Les candidatures de fonctionnaires doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique